Publications périodiques

Comptes annuels

SOCIETE GENERALE SCF

Société anonyme au capital de 150 000 000 €.
Siège social : 17, cours Valmy, 92800 Puteaux.
479 755 480 R.C.S. Nanterre.

Documents sociaux :

Les documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration ou les commissaires aux comptes, peuvent être consultés au 17 cours Valmy – 92800 Puteaux.

Documents comptables annuels approuvés par l'AGM du 18 mai 2021

I. — Bilan au 31 décembre 2020.
(En milliers d'Euros.)

Actif	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux (note 2)	10	25
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	**11 824 724**	**8 522 700**
A vue	9 486	8 519
A terme	11 815 238	8 514 181
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles (note 4)		
Immobilisations corporelles		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (note 5)	509	416
Comptes de régularisation (note 5)	190 150	106 379
Total	**12 015 393**	**8 629 520**

Passif	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, Comptes courants postaux		
Dettes envers les établissements de crédit (note 6)	**4**	**2**
A vue		
A terme	4	2
Opérations avec la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue		
A terme		
Dettes représentées par un titre (note 7)	**11 647 227**	**8 359 869**
Bons de caisse		
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	11 647 227	8 359 869
Autres dettes représentées par un titre		
Autres passifs (note 8)	5 284	3 998
Comptes de régularisation (note 8)	102 035	14 580
Provisions		
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres (note 9)	260 844	251 071
Capital	150 000	150 000
Primes d'émission		
Réserves	5 054	4 719
Ecart de réévaluation		
Provisions règlementées		
Subvention d'investissement		
Report à nouveau	96 018	89 661
Résultat de l'exercice	9 772	6 691
Total	**12 015 393**	**8 629 520**
Résultat de l'exercice en centimes :	**9 772 414,59**	
Total du bilan en centimes :	**12 015 393 106,23**	

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

Hors-bilan	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres à livrer		
Autres engagements donnés		
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		
Autres engagements reçus		
Autres engagements	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Opérations en devises		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir		
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner		
Engagements sur instruments financiers à terme (note 16)	**2 700 000**	**2 900 000**
Autres engagements (note 14)	**14 873 515**	**11 810 623**
Engagements donnés		
Engagements reçus	14 873 515	11 810 623
Engagements douteux		

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits et charges d'exploitation bancaire		
+ Intérêts et produits assimilés (note 10)	**148 669**	**180 449**
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les Ets de crédit	33 263	40 474
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle		
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe		
+ Autres intérêts et produits assimilés	115 406	139 975
- Intérêts et charges assimilées (note 10)	**-128 285**	**-165 242**
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les Ets de crédit	-962	-1 124
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-115 453	-149 657
- Autres intérêts et charges assimilées	-11 870	-14 461
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
+ Produits sur opération de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions (produits)		
- Commissions (charges)		-1
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation		
- Opérations sur titres de transaction		
- Opérations de change		
- Opérations sur instruments financiers		
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés		
- Plus ou moins value		
- Dotations aux provisions et reprises		
+ Autres produits d'exploitation bancaire		
- Opérations faites en commun		
+ Autres produits d'exploitation bancaire		
- Autres produits non bancaires		
- Autres charges d'exploitation bancaire	**-47**	**-23**
- Opérations faites en commun		
- Autres charges d'exploitation bancaires	-47	-23
Produit net bancaire	**20 337**	**15 183**
- Charges générales d'exploitation (note 12)	**-5 674**	**-4 726**
- Frais de personnel		
- Autres frais administratifs	-5 674	-4 726
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Résultat brut d'exploitation	**14 663**	**10 457**
- Coût du risque		
- Coût du risque sur établissement de crédit		
- Coût du risque sur la clientèle		
- Coût du risque sur portefeuille titres		
- Autres opérations		
Résultat d'exploitation	**14 663**	**10 457**
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
- Immobilisations financières		
- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles		
Résultat courant avant impôt	**14 663**	**10 457**
+ / - Résultat exceptionnel		
- Impôt sur les bénéfices (note 13)	**-4 891**	**-3 766**
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées		
Résultat net de l'exercice	**9 772**	**6 691**

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

III. — Annexe.

Note 1. – Règles et méthodes comptables.

Les comptes sociaux de la société Société Générale SCF SA ont été établis conformément aux dispositions :

— du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Selon l'Art 513-2, SG SCF est un établissement de crédit spécialisé. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L513-3 à L.513-7.

" Les prêts garantis sont des prêts assortis :

— soit d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente ;
— soit d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'Art L.233-16 du Code de commerce dont relève SG SCF. Toutefois ce cautionnement s'inscrit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat et sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier,
— Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.513-4."

"Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

— continuité de l'exploitation,
— permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
— indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels."

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable et comparabilité des comptes. — Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement d'estimation. — Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit. — Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes de SG SCF au 31 décembre 2020.

Créances douteuses. — Par application du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

"Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

— lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
— lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,
— s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel."

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

"Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.
Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque »."

Aucune créance douteuse n'a été constatée dans les comptes de SG SCF au 31 décembre 2020.

Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'art L.515-19 du Code monétaire et financier.

"Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent, au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe."

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

Au titre de l'art L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'art 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'art L.515-19 du dit Code monétaire et financier

Operations en devises. — "Conformément aux règlements ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014, les opérations enregistrées en devises au bilan ou au hors bilan sont converties sur la base des cours de change officiels à la date de clôture.

Les opérations initiées sont enregistrées en devises par la contrepartie de comptes de positions de change par devises.
A chaque arrêté comptable, le solde des comptes de positions de change est porté en résultat."

Operations sur instruments financiers à terme. — Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014. Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés en hors bilan.

Les charges et produits relatifs aux IFAT utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément identifié, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Concernant des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts.

Autres engagements. — En l'absence de précision règlementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par la SCF en garantie des prêts accordés sont enregistrées au hors bilan dans le compte « Autres engagements reçus ».

Frais de personnel - avantages du personnel. — SG SCF n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

Transactions entre les parties liées. — "Conformément au règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, la société Société Générale SCF ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité."

Faits marquants de l'exercice.

"La Société Générale SCF a procédé à une restructuration de ses actifs :
Les mouvements relatifs au emprunts obligataires ont été les suivants :

- Remboursement par série 24 d'un montant de 40 millions de euros à l'échéance du 24 février 2020, qui était couverte par un cross currency swap de 40 millions d'euros arrivé à échéance à cette date ;
- Remboursement par série 25 d'un montant de 40 millions de euros à l'échéance du 25 mai 2020, qui était couverte par un cross currency swap de 40 millions d'euros arrivé à échéance à cette date ;
- Remboursement par série 26 d'un montant de 40 millions de euros à l'échéance du 24 juillet 2020, qui était couverte par un cross currency swap de 40 millions d'euros arrivé à échéance à cette date ;
- Remboursement par série 27 d'un montant de 80 millions de euros à l'échéance du 26 octobre 2020, qui était couverte par un cross currency swap de 80 millions d'euros arrivé à échéance à cette date ;
- Remboursement par série 30 d'un montant de 10 millions de euros à l'échéance du 27 octobre 2020.
- Nouvelle émission par série 44 en 25 février 2020 pour un montant de 750 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 26 février 2029.
- Nouvelle émission par série 45 en 25 février 2020 pour un montant de 750 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 26 février 2030.
- Nouvelle émission par série 46 en 25 février 2020 pour un montant de 500 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 26 février 2031.
- Nouvelle émission par série 47 en 28 juillet 2020 pour un montant de 500 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 28 juillet 2024.
- Nouvelle émission par série 48 en 28 juillet 2020 pour un montant de 500 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 28 juillet 2026.
- Nouvelle émission par série 49 en 28 juillet 2020 pour un montant de 500 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 28 juillet 2032."

Les mouvements relatifs au prêt de remplacement ont été les suivants :

- A la date de 31 mars 2020 la Société Générale SCF a procédé à une souscription d'un prêt de replacement au taux négatif de 242 millions avec une échéance fixée au 30 juin 2020 ;
- A la date de 30 juin 2020 la Société Générale SCF a procédé à une souscription d'un prêt de replacement au taux négatif de 245 millions avec une échéance fixée au 30 septembre 2020 ;
- A la date de 31 décembre 2020 la Société Générale SCF a procédé à une souscription d'un prêt de replacement au taux négatif de 255 millions avec une échéance fixée au 31 mars 2021 ;

Société Générale SCF a procédé aux opérations suivantes en date de valeur 31.12.2020 :
Dans le cadre de la loi votée par le gouvernement le 24 juillet 2019 concernant la modification de la trajectoire de baisse de l'impôt, le taux normal de l'impôt sur les sociétés en 2020 sera de 32.02% (pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 MEUR (31% + contribution additionnelle).

Taux d'impôt (y compris contribution additionnelle)	2020	2021	2022 et au-delà
Taux standard	28,92%	27,37%	25,83%
Taux réduit	3,47%	3,28%	3,10%
Taux standard si CA > 250MEUR *si adoption en l'état du projet de loi de finances 2020*	32,02%	28,41%	25,83%
Taux réduit si CA > 250 MEUR *si adoption en l'état du projet de loi de finances 2020*	3,84%	3,41%	3,10%

Le chiffre d'affaires de SG SCF étant supérieur à 250 MEUR sur l'année 2020, l'entité doit appliquer dans ses comptes sociaux le taux d'IS majoré de 32,02% en 2020, qui diminue ensuite progressivement à 25,83%.

Les estimations comptables au 31 décembre 2020 ont été établies sur la base d'une série d'indicateurs macro-économiques et financiers prévus à cette date. L'épidémie de coronavirus (Covid-19) qui s'est propagée début janvier 2020 à travers la Chine continentale et au-delà, a entraîné une suspension partielle de l'activité économique et commerciale au niveau mondial. L'entité considère cette épidémie comme un événement qui ne nécessite pas d'ajustement . En effet, Société Générale qui est l'unique client de l'entité continue à honorer ses paiements en intérêts et principal au titre des prêts qui lui ont été octroyés par l'entité, permettant ainsi à SG SCF d'honorer ses paiements auprès des porteurs d'Obligations Foncières.

Evènements postérieurs a la clôture. — La Société Générale SCF n'a conclu aucun swap ou émission d'emprunts depuis la clôture comptable du 31 décembre 2020.

Note 2. – Operations interbancaires et assimilées.

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	31/12/2019
Caisses		
Banques centrales	10	25
Comptes courants postaux		
Total	**10**	**25**

Note 3. – Créances sur les établissements de crédit.

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes et prêts	11 814 486	8 513 519
A vue :	**9 486**	**8 519**
Comptes ordinaires	9 486	8 519
Prêts et comptes au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
A terme :	**11 805 000**	**8 505 000**
Prêts et comptes à terme	11 805 000	8 505 000
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachées	**10 238**	**9 181**
Créances douteuses		
Total brut	**11 824 724**	**8 522 700**
Dépréciations		
Total net	**11 824 724**	**8 522 700**
Titres reçus en pension		
Créances rattachées		
Total	**11 824 724**	**8 522 700**

Note 4.

1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'Euros)	Valeur brute 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2020	Amortissement provisions et dépréciations cumulés 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	**3**				**3**	**-3**	
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques							
Matériels et outillages							
Autres							
Total	**3**				**3**	**-3**	

2. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'Euros)	Montant au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	**-3**				**-3**
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques					
Matériels et outillages					
Autres					
Total	**-3**				**-3**

3. Ventilation des dotations :

(En milliers d'Euros)	Linéaire	Exceptionnel	Dotation dérogatoire	Reprise dérogatoire	Dotation 2020
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Total					

Note 5. – Autres actifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'Euros)		31/12/2019	31/12/2019
Autres actifs :	**Sous-total**	**509**	**416**
Compte courant SG impôt groupe			
Débiteurs divers		509	416
Comptes de régularisation :	**Sous-total**	**190 150**	**106 379**
Charges comptabilisées d'avance			
Produits à recevoir		188 548	103 473
Créances sur les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat			
Opérations de location simple			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Actions propres			
Autres actifs			
Comptes de régularisation		188 548	103 473
Impôts différés			
Autres comptes de régularisation		1 602	2 906
Comptes d'ajustement sur devises [1]			
Charges à répartir sur prime d'émission		515	848
Pertes à étaler sur soulte		1 087	2 058
Total brut		**190 659**	**106 795**
Dépréciations			
Total net		**190 659**	**106 795**
(1) Le compte d'ajustement sur devises est netté depuis le 30/06/2013			

Note 6. – Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes à vue :		
Dépôts et comptes ordinaires		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension au jour le jour		
Dettes à terme :		
Emprunts et comptes à terme		
Valeurs données en pension à terme		
Dettes rattachées	4	2
Titres donnés en pension		
Total	**4**	**2**

Note 7. – Dettes représentées par un titre.

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	31/12/2019
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	11 550 000	8 260 000
Autres dettes représentées par un titre		
Sous-total	**11 550 000**	**8 260 000**
Dettes rattachées	97 227	99 869
Total	**11 647 227**	**8 359 869**

Note 8. – Autres passifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	31/12/2019
Opérations sur titres		
Dettes et titres empruntés		
Autres dettes de titres		
Autres passifs	**5 284**	**3 998**
Compte courant SG impôt groupe	4 891	3 766
Versement restant à effectuer sur titres		
Créditeurs divers		
Dettes fiscales et sociales	393	232
Comptes de régularisation	**102 035**	**14 580**
Charges à payer	5 244	4 854
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passif	3 977	3 147
Comptes de régularisation	1 267	1 708
Dettes subordonnées		
Impôts différés		
Produits constatés d'avance	96 276	8 878
Produits constatés d'avance sur primes d'émission	96 276	8 878
Autres comptes de régularisation	515	848
Gains à étaler sur soulte	515	848
Total	**107 319**	**18 578**

Note 9.

1. Evolution des capitaux propres :

Affectation du résultat de l'exercice précédent (En milliers d'Euros)	31/12/2020
Origine :	**96 352**
Report à nouveau antérieur	89 661
Résultat de la période	6 691
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
Affectation (1) :	**96 352**
Réserve légale	334
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	96 018
(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2019 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 18 mai 2020	

2. Capital social. — Le capital social est composé de 15 000 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées.

3. Ventilation des réserves :

(En milliers d'Euros)	Montant
Réserve légale	5 054
Réserves statutaires	
Autres réserves	
Total	**5 054**

4. Projet d'affectation du résultat de l'exercice :

(En milliers d'Euros)	Montant
Résultat disponible	**105 790**
Report à nouveau antérieur	96 018
Résultat de la période	9 772
Prélèvement sur les réserves	
Affectation (1) :	**105 790**
Réserve légale	489
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	105 301

5. Variation des capitaux propres :

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Capital	150 000			150 000
Primes d'émission				
Réserves	4 719	335		5 054
Ecart de réévaluation				
Provisions règlementées				
Subvention d'investissement				
Report à nouveau	89 661	6 357		96 018
Résultat de l'exercice	6 691	9 772	6 691	9 772
Distribution				
Total	**251 071**	**16 464**	**6 691**	**260 844**

Note 10.

1. Produits et charges d'intérêts :

(En milliers d'Euros)	Charges	Produits	Net 2020	Net 2019
Sur opérations avec les établissements de crédit :	**962**	**33 263**	**32 301**	**39 350**
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les Ets de crédit	962	33 263	32 301	39 350
Titres et valeurs reçus en pension				
Autres				
Sur opérations avec la clientèle :				
Créances commerciales				
Autres concours à la clientèle				
Comptes ordinaires débiteurs				
Titres et valeurs reçus en pension				
Autres				
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	**115 453**		**-115 453**	**-149 657**
Sur dettes subordonnées				
Autres intérêts et produits ou charges assimilés	11 870	115 406	103 536	125 514
Total	**128 285**	**148 669**	**20 384**	**15 207**

2. Revenus des titres a revenu variable :

(En milliers d'Euros)	2020	2019
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme		
Part dans les entreprises liées		
Autres		
Total		

Note 11. – Produit net des commissions.

(En milliers d'Euros)	Charges	Produits	Net 2020	Net 2019
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle				
Opérations sur titres				
Opérations de crédit bail et assimilées				
Opérations de location simple				
Opérations de change et sur instruments financiers				
Engagement de financement et de garantie				
Prestations de services et autres				-1
Total				**-1**

Note 12.

1. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'Euros)	2020	2019
Frais de personnel [1]		
Salaires et traitements		
Charges sociales et fiscales sur rémunérations		
Autres		
Autres frais administratifs	**-5 674**	**-4 726**
Impôts et taxes	-1 142	-967
Services extérieurs [2]	-4 532	-3 759
Autres		
Total	**-5 674**	**-4 726**

2. Effectif moyen :

	France	Etranger	2020	2019
Cadres				
Non cadres				
Total				

3. Rémunération des dirigeants. — Aucune rémunération n'a été allouée à l'organe de direction.

Note 13.

1. Impôts sur les bénéfices :

(En milliers d'Euros)	2020	2019
Charge fiscale courante	4 891	3 766
Charge fiscale différée		
Total	**4 891**	**3 766**

2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

Ventilation résultats (En milliers d'Euros)	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit d'impôt	Impôt net imputé	
1. Taxé au taux normal	14 663	611	4 735		4 735	9 928
2. Taxé au taux réduit ou non taxable						
I. Résultat brut d'exploitation (1 + 2)	**14 663**	**611**	**4 735**		**4 735**	**9 928**
3. Taxé au taux normal						
4. Taxé au taux réduit ou non taxable						
II. Cout du risque (3 + 4)						
III. Résultat d'exploitation (I + II)	**14 663**	**611**	**4 735**		**4 735**	**9 928**
5. Taxé au taux normal						
6. Taxé au taux réduit ou non taxable						
IV. +/- Gains ou pertes sur actifs immobilises (5 + 6)						
V. Résultat courant avant impôt (III + IV)	**14 663**	**611**	**4 735**		**4 735**	**9 928**
VI. Résultat exceptionnel						
Dotation nettes aux provisions règlementées						
Impôt courant			4 735		4 735	
Impôt différé						
Crédit d'impôt comptabilise						
Contributions			156		156	-156
AUTRES (à préciser)						
Résultat net	**14 663**	**611**	**4 891**		**4 891**	**9 772**
(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance						

Note 14. – Opérations non inscrites au bilan.

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

1. Engagements hors-bilan comptabilisés :

1.1. Hors-bilan - Engagements reçus et donnés :

Nature (En milliers d'Euros)	31/12/2020
Engagements donnés :	
Engagements de financement :	
En faveur d'établissements de crédit	
En faveur de la clientèle	
Engagements de garantie :	
D'ordre d'établissements de crédit	
D'ordre de la clientèle	
Engagements reçus :	
Engagements de financement :	
D'établissements de crédit	
De la clientèle	
Engagements de garantie :	
D'établissements de crédit	
De la clientèle	

1.2. Hors-bilan - Engagements sur titres :

Nature (En milliers d'Euros)	31/12/2020
Titres à livrer	
Titres à recevoir	

1.3. Hors-bilan - Engagements douteux :

1.4. Hors-bilan - Autres engagements :

(En milliers d'Euros)	31/12/2020
Engagements reçus de la Société Générale : Créances remises en garantie et Bonds Collatéraux:	14 873 515

2. Engagements non comptabilises en hors bilan :

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	Échéance	Bénéficiaire contrepartie	Commentaires
Engagements donnés				
Engagements reçus				

Note 15. – Opérations en devises.

Devise (En milliers d'Euros)	31/12/2020				31/12/2019			
	Actif contrevaleur €	Passif contrevaleur €	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif contrevaleur €	Passif contrevaleur €	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	12 015 389	12 015 389			8 629 515	8 629 515		
USD	4	4			5	5		
GBP								
JPY								
Autres								
Total	**12 015 393**	**12 015 393**			**8 629 520**	**8 629 520**		

La position de change bilancielle induite des montages emprunts obligataires en USD et prêts EUR est parfaitement couverte par la position de change symétrique des "Cross currency interest rate swap".

Note 16.

1. Engagements sur instruments financiers à terme :

(En milliers d'Euros)	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Juste valeur	Total	
				31/12/2020	31/12/2019
Opérations fermes		**2 700 000**		**2 700 000**	**2 900 000**
Opérations sur marchés organisés et assimilés :					
Contrats à terme de taux d'intérêt					
Contrats à terme de change					
Autres contrats à terme					
Opérations sur marchés de gré à gré		2 700 000		2 700 000	2 900 000
Swaps de taux d'intérêt		2 700 000		2 700 000	2 900 000
Swaps financiers de devises					
Fra					
Autres					
Opérations conditionnelles					
Options de taux d'intérêt					
Option de change					
Option sur actions et indices					
Autres options					
Total		**2 700 000**		**2 700 000**	**2 900 000**

2. Ventilation des instruments financiers selon leur durée résiduelle :

(En milliers d'Euros)	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps de taux d'intérêts Euro	80 000	2 320 000	300 000	2 700 000
Swaps de taux d'intérêts devise USD contrevaleur euro				
Total	**80 000**	**2 320 000**	**300 000**	**2 700 000**

Note 17. – emplois et ressources ventiles selon la durée restant a courir.

(En milliers d'Euros)	Durée restant à courir au 31 Décembre 2020				
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emplois					
Créances sur les établissements de crédit	348 940	2 505 784	3 320 000	5 650 000	**11 824 724**
Opérations avec la clientèle					
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction					
Titres de placement					
Titres d'investissement					
Actions et autres titres à revenu variable					
Titres de transaction					
Titres de placement					
Titres d'investissement					
Ressources					
Dettes envers les établissements de crédit	4				**4**
Opérations avec la clientèle					
Dettes représentées par un titre	80 643	2 596 584	3 320 000	5 650 000	**11 647 227**

Note 18. – Identité de la société consolidante.

Les comptes annuels de la SA SOCIETE GENERALE SCF sont inclus selon a méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

Note 19. – Intégration fiscale.

La Société SOCIETE GENERALE SCF est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2005

Son résultat fiscal ayant servi de base de calcul à l'impôt est le suivant :

Bénéfice à court terme de 15 274 650 €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 4 890 943 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Note 20. – Informations concernant les entreprises liées.

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	Part entreprises liées
Postes de l'actif :		
Créances sur les établissements de crédit	11 824 724	11 824 724
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations		
Autres actifs et comptes de régularisation	190 659	189 635
Postes du passif :		
Dettes envers les établissements de crédit	4	4
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	11 647 227	8 588 220
Autres passifs et comptes de régularisation	107 319	5 338
Provisions et subventions d'investissement		
Dettes subordonnées		
Postes du hors bilan :		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme	2 700 000	2 700 000
Autres engagements	14 873 515	14 873 515
Engagements douteux		
Postes du compte de résultat :		
Intérêts et produits assimilés	148 669	148 669
Revenus des titres à revenu variable		
Produits de commissions		
Intérêts et charges assimilées	-128 285	-104 178
Charges de commissions		
Autres charges d'exploitation bancaires	-47	-47
Autres frais administratifs	-5 674	-3 576

Note 21. – Honoraires des commissaires aux comptes.

Les honoraires HT de la lettre de mission de notre commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 31/12/2020, s'élève à :

DELOITTE & ASSOCIES :	25 000,00 €
ERNST & YOUNG :	25 000,00 €

Note 22. – Ventilation des produits bancaires.

(En milliers d'Euros)	Produits France	Produits export	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	148 669		148 669	180 449
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées				
Produits sur opérations de location simple				
Revenus des titres à revenu variable				
Produits de commissions				
Gains de change				
Autres produits d'exploitation bancaire				
Total	**148 669**		**148 669**	**180 449**

Note 23. – Tableau des flux de trésorerie.

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	31/12/2019
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	9 772	6 691
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit		
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement		
Dotations nettes aux provisions/crédit		
Gains nets sur la cession d'immobilisations		
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie		236
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	-3 297 782	68 754
Flux de trésorerie sur titres de placement		
Flux de trésorerie sur titres d'investissement		
Flux sur autres actifs	-93	-87
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	390	5 462
Emissions nettes d'emprunts		
Flux sur autres passifs	1 286	-297
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	**-3 286 427**	**80 760**
Activités d'investissement		
Flux liés à la cession de :		
Actifs financiers		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements pour l'acquisition de :		
Actifs financiers		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Flux net provenant d'autres activités d'investissement		
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		
Activités de financement		
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions		
Dividendes versés		
Emissions nettes de dettes subordonnées		
Autres	3 287 360	-81 259
Trésorerie nette due aux activités de financement	3 287 360	-81 259
Total activités	**933**	**-499**
Variation de la trésorerie nette	**933**	**-499**
Trésorerie à l'ouverture	8 545	9 044
Trésorerie à la clôture	9 478	8 545
Net	**933**	**-499**
Caisse et banques centrales	10	25
Opérations à vue avec les établissements de crédit	9 468	8 519
Total	**9 478**	**8 545**

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des activités d'investissement et des activités de financement entre deux exercices financiers.

Les activités de financement représentent les Emprunts Obligataires.
Le TFT a été établi conformément aux règles applicables au règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française.

IV. — Affectation du résultat.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 9.772.414,59 euros, augmenté du report à nouveau antérieur, créditeur de 96.017.584,71 euros, soit un résultat à affecter de 105.789.999,30 euros, de la suivante :

— Réserve légale (5% du bénéfice) : 488.620,73 euros
— Report à nouveau : 105.301.378,57 euros

L'Assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.
(Exercice clos le 31 décembre 2020.)

A l'assemblée générale de Société Générale SCF

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Société Générale SCF à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion :

— Référentiel d'audit. : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

— Indépendance : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1 du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit. — La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : – comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise. — Nous attestons, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations. — En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires.

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel.

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a infirmés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

— Désignation des commissaires aux comptes. : Nous avons été nommés Commissaires au comptes de Société Générale SCF par l'assemblée générale du 26 octobre 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 15 mai 2013 pour le cabinet ERNST & Young et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et ERNST & Young Audit était Commissaires aux comptes depuis 2007.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

— Objectif et démarche d'audit : Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérés comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalies significatives résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

— **Rapport au comité d'audit :** Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement d'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus Importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre Indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris La Défense, le 30 mars 2021.

Les commissaires aux comptes :

ERNST & YOUNG et Autres	Deloitte & Associés
Vanessa JOLIVALT	Marjorie BLANC LOURME